

# Les durs de l'AGCS École à vendre !

Jacques Keable

Journaliste indépendant

L'accouchement — douloureux augure-t-on — est prévu pour 2005, au terme d'une grossesse mouvementée de... onze ans ! Bien malin qui pourrait dire si le bébé sera ange ou diable, mais il y a fort à parier que, même ange, il sera à queue et cornu !

Son sobriquet, AGCS, signifie *Accord général sur le commerce des services*, et son parrain est la fondamentaliste Organisation mondiale du commerce, l'OMC.

Qu'est-ce que cet AGCS ? Une entente en vertu de laquelle les États signataires — gros et petits ! — livreraient leurs services — tous leurs services — aux aléas de la concurrence internationale. Lions et moutons dans le même pagage. Principaux services ciblés ? Santé et éducation ! Pourquoi ? Ce sont les plus potentiellement lucratifs : à lui seul, « l'enseignement supérieur représente dans le monde plus de 90 millions d'étudiants et des dépenses publiques d'environ 270 milliards de dollars<sup>1</sup> ». De quoi saliver. Qui s'étonnera que, à l'idée de cette curée, l'ogre le plus vorace soit les États-Unis ?

## Le « traitement national »

Si cet AGCS était signé dans sa version la plus libérale, cela signifierait que seuls les services publics érigés en monopoles d'État parfaitement étanches échapperaient à la loi du marché. Or, dans la réalité, l'école — pas plus que la santé — n'est pas un monopole d'État parfaitement étanche : l'école privée concurrence l'enseignement public ; les universités publiques vendent des services de recherche et de consultation à des partenaires privés, concurrençant ainsi des laboratoires et des établissements privés ; la formation professionnelle privée concurrence la formation publique, etc.

La présidente de l'Internationale de l'Éducation, Mary Futrell, a ouvert le colloque sur l'enseignement supérieur à Montréal.

Cela étant, tout étranger, signataire de l'Accord, qui voudrait brasser des affaires scolaires ou médicales, y compris par Internet, dans un autre pays signataire, aurait libre accès à ce marché.

En outre, tous les fournisseurs de services bénéficieraient du « traitement national ». En clair, cela signifie que toute institution étrangère venant s'installer au pays, tout enseignant étranger embauché pour une ou quelques années bénéficieraient sans discrimination de tous les programmes de subventions, privilèges fiscaux ou autres avantages jusqu'alors réservés aux « nationaux ».

En un mot comme en cent, l'AGCS ouvrirait l'école au libre commerce, bénirait tout investissement étranger et favoriserait la mobilité internationale de la main-d'œuvre.

Une loi fondamentale : celle du plus fort !

## Régimes minceur !

Ce tenace grenouillage du capital international coïncide avec la cure minceur que suivent la plupart des États, certains sombrant même dans l'anorexie : en éducation, la quasi-stagnation, sinon la réduction, des dépenses publiques, accompagne l'augmentation du nombre d'étudiants ! *Avancez en arrière !*

Conséquences ? Le fardeau du financement est refilé de plus en plus aux étudiants. Appauvries et placées en concurrence, les institutions d'enseignement se font commerciales : elles font la cour à des professeurs vedettes chers à la location, mais susceptibles d'attirer les mouches ; elles vendent des cours sur



STOCK/N. BLOUIN

Internet et leurs services de recherche à des compagnies, orientant ainsi la recherche vers des objectifs mercantiles ; elles se font tailleurs de cours sur mesure pour des clientèles lucratives... À ce jeu, elles risquent d'y perdre leur âme. Et par leur lorgnette, les pessimistes voient des universités englouties sous l'effet de la concurrence.

Quant au Tiers-Monde... Déjà brisés par les politiques d'ajustements structurels imposées par le Fonds monétaire international (FMI) depuis plus de 20 ans, les établissements d'enseignement supérieur en sont de plus en plus réduits à tendre la main... Un professeur de Côte d'Ivoire laisse tomber : « Depuis bientôt dix ans, l'Université est entrée dans un coma profond... » De plus en plus, ajoute-t-il, « la formulation des programmes doit répondre à un besoin identifié par un privé ».

Portrait alarmiste ?... À la rencontre de l'Internationale de l'Éducation en mars dernier, le premier conférencier entendu, toutes griffes rentrées, était le représentant de la Banque mondiale ! Quand les banquiers débarquent en classe pour y donner le cours inaugural, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter un peu... beaucoup ?

Une histoire à suivre. De près !

1 Ces chiffres, de l'UNESCO, sont cités dans un document de la Fédération québécoise des professeurs d'université, déposé en mars dernier à la Conférence montréalaise de l'Internationale de l'Éducation (I.E.). L'information du texte ci-haut est, pour l'essentiel, tirée de divers documents publiés à l'occasion de cette conférence.